**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DUMARDI 7 JUIN 2022**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, mardi 7 juin 2022 à 18h30 (sept juin deux- mille-vingt-deux à dix-huit heures trente), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique TOUYA DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT et Xavier MORLIGHEM

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 20/05/2022.
Madame LABAT Carole est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 18h30.*

**ORDRE DU JOUR :**

1 – Don à la commune

2 – Convention avec le centre de loisirs de Meilhan

3 – Programmation de l’éclairage public

4 – Mise à jour des tarifs des salles communales

5 – Vérifications des assainissements par le SYDEC

6 – Devis des poteaux incendie par le SYDEC

7 – Démission de Mr LOPEZ Yohann

8 – Vente du bois du Hourquet

9 – Travaux

10 - Divers

**1 – DON A LA COMMUNE :**

Mr le MAIRE annonce que Mr MADRAY Michel a fait un don à la commune d’Audon d’une valeur de 300 € afin de marquer son affection au village d’Audon. Au nom de la commune et du conseil municipal, nous lui adressons tous nos remerciements. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal prend acte et charge Monsieur le MAIRE des écritures comptables afférentes pour l’inscrire dans le budget communal.

**2 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS DE MEILHAN**

Mr le MAIRE fait part au CONSEIL MUNICIPAL que certains parents, de la commune, ont fait part de leur intérêt pour une demande d’inscription de leurs enfants au centre de loisirs de Meilhan car celui de Tartas sera vite complet et cette solution deviendra vite un complément pour des enfants dont les parents travaillent par exemple sur Mont—de-Marsan. Mr Le Maire explique la nécessité d’une signature d’une convention entre les deux communes. La participation financière de la commune sera de 11€ par journée et par enfant et 5.5€ pour la demi-journée. A titre de comparaison, le centre de loisirs de Tartas propose à ce jour la journée à 16€ qui reste, lui-même, encore moins cher que Pontonx et Rion. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le MAIRE à signer cette convention qui prendra effet le premier juillet 2022.

**3 – PROGRAMMATION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC**

Afin d’anticiper de futures économies sur les factures d’EDF, Mr le MAIRE propose que les foyers lumineux non permanents (ceux qui s’éteignent automatiquement la nuit) s’éteindront une heure plus tôt que lors des dernières années : soit 22h en hiver et 23h en été. Les permanents restent allumés toutes la nuit sur les points de sécurité (virages, dos d’âne, intersections). Mr le MAIRE va donc signer un arrêté en ce sens, en relation directe avec le SYDEC.

**4 – MISE A JOUR DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Mr le MAIRE nous signale une montée des demandes de location des salles, notamment par des personnes extérieures à la commune. A partir du 01/01/2023, Mr le MAIRE propose le maintien des tarifs pour les organismes et les particuliers communaux et une augmentation pour tous les locataires extérieurs (car Audon reste globalement moins chers que les autres communes).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **HORS COMMUNE** | PARTICULIERS AVANT | PARTICULIERS APRES | ORGANISMES AVANT | ORGANISMES APRES |
| FOYER COMMUNAL | 170€200€ AVEC NETTOYAGE | 200€230€ AVEC NETTOYAGE | 200€240€ AVEC NETTOYAGE | 230€260€ AVEC NETTOYAGE |
| MAISON DES ASSOCIATIONS | 1 SALLE 70€ 2 SALLES 140€1 SALLE 100€ 2 SALLES170€AVEC NETTOYAGE | 1 SALLE 90€2 SALLES 170€1 SALLE 120€2 SALLES 200€AVEC NETTOYAGE | 160€ LES 2 SALLES190€ AVEC NETTOYAGE | 180€ LES 2 SALLES210€ AVEC NETTOYAGE |

**5 – CAMPAGNE DE VERIFICATION DES ASSAINISSEMENT PAR LE SYDEC**

Mr le MAIRE rappelle qu’un courrier a été envoyé aux locataires le 22/06/2022. Il faudra prévoir l’ouverture des fosses et des regards des logements et des salles communaux. Un pompage est possible avec Éric Dutouya en prestations de service. La commune possède plusieurs installations :

* Salle des fêtes et maison des associations
* Logement CAFSA
* Logement des écoles
* Logement du presbytère (déjà fait)
* Logement du carrefour
* Eglise

**6 – DEVIS DES POTEAUX INCENDIE**

Le SYDEC, en charge du contrôle annuel, a dénombré 2 poteaux incendie à remplacer car défaillants:

* Lieu-dit du Lurat (route de Gouts) : 2318€
* Route de Montfort : 2021€

Les pompiers n’ont pas été avertis par le SYDEC que les 2 poteaux ont été condamnés. Mais ils ont été informés par Mr le MAIRE. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire changer le poteau  « route de Montfort » (plus urgent car permettant l’alimentation de la réserve 120 m3 à proximité) en 2022 et celui « du Lurat » en 2023.

**7 – DEMISSION DE MR LOPEZ YOHANN**

Mr le MAIRE lit le courrier envoyé par MR LOPEZ pour annoncer sa démission du conseil municipal en avril 2022. Nous le remercions pour les services rendus à la commune.

**8 – VENTE DU BOIS AU HOURQUET**

Afin d’avoir plusieurs propositions concurrentes en cette période de forte demande, Mr le MAIRE a contacté la société PERE qui estime que les peupliers ne sont pas assez matures malgré 110 cm de moyenne et ne fait donc pas de proposition. Garnica transmettra sa proposition d’ici quelques jours. L’exploitation pourrait être complétée par quelques propriétaires privés intéressés par une vente. Pour ce qui concerne la parcelle du Hourquet, nous les avions cubés nous-même : 300m3 pour environ 400 arbres. Il faudrait les sortir par le Mourliou et si possible avant l’hiver en utilisant les bordures de parcelles en jachère, après accord des intéressés. Dans ce dernier cas, une exploitation immédiate est possible et permettrait de replanter dès cet hiver après broyage à l’automne. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est d’accord pour cette vente de bois si le prix proposé est correct.

**9 – TRAVAUX**

**Lotissement du carrefour :**

Suite à l’installation de la fibre, les trottoirs enherbés sont défoncés. Il va falloir passer un motoculteur pour égaliser afin de pouvoir retondre normalement. Le haricot du lotissement n’est pas en reste avec la terre sur les cailloux ce qui va augmenter l’entretien par brulage… Monsieur le MAIRE prendra contact avec l’entreprise chargée des travaux fibre pour voir s’il n’y a pas possibilités de réparer les dégâts occasionnés. Il rappelle que nous pouvons utiliser la désherbeuse à eau chaude achetée avec plusieurs autres communes (en parc à Souprosse). A savoir si la machine est en état.

**Zone cimetière :**

Nous avons fait 2 campagnes de broyage de déchets verts, une début avril et l’autre après les fêtes. Un tas de paillis est disponible si quelqu’un en veut. Sinon, il sera étalé sur zone. Monsieur le MAIRE verra la possibilité d’un retour du broyeur à l’AUTOMNE lors de l’élagage des platanes de la place.

Nous avons fait déménager le caillou et le sable ayant servi aux travaux de renforcement réseaux électriques quartier de Menaout du parking de la salle des fêtes vers la zone du cimetière.

Les reprises de concessions sont faites (10 tombes) les ossuaires sont dans la fosse communale et une plaque rappelant le nom des personnes sera mise sur le mur devant le caveau. La maçonnerie pourra être utilisée en remblais et les stèles sont en attente. Robledo pourra les évacuer dès qu’on le souhaitera. Il reste une stèle à redresser. Ne pas régler tant que cela n’est pas fini !

Monsieur le MAIRE signale que le panneau d’affichage (vitrine) a été abimé à l’entrée du cimetière et que la haie côté ouest doit être taillée.

**Espaces verts :**

C’est la pleine saison, après les fêtes, nous avons pris du retard car une formation CACES NACELLE est tombée sur notre semaine à 3 jrs, et c’est là que, malheureusement, le tracteur tondeuse est tombé en panne la semaine dernière (casse du boitier d’inversion de la lame opposée) ! du coup les lotissements sont à tondre et ils ne seront pas fait avant la semaine prochaine si tout va bien. Point positif, la météo « caniculaire » a freiné le développement de la végétation et nous a bien aidé.

**Bois communaux :**

Nous avons cubé les peupliers du Hourquet avec l’aide de Laurent LABAT qui est remercié ici pour le temps passé ! Didier a broyé le long des carolins pour que les acheteurs potentiels nous fassent une proposition au plus juste. Si nous les sortons, Jean-Marc DUTOUYA fera de même ce qui permettra de massifier l’ensemble. Il faut ½ heure de trajet selon l’itinéraire emprunté pour aller vers le mourliou et il faut aussi de bonnes conditions climatiques pour le débardage.

**Foyer communal :**

Il a été rafraichi même s’il reste une couche à passer sur les hauteurs et un cordon de silicone colmatant des fissures a été repeint. Les blocs de sécurité et les extracteurs ont été changés. Attention des carreaux aux sols se descellent et il faudra soit les recoller, soit réaliser un mortier pour colmater.

**Vie privé :**

Nicolas THOUVENIN, employé communal ne souhaitant pas apparaitre sur les réseaux sociaux, aucune photo sauf floutée ne pourra être diffusée sur les communications municipales.

**Routes communales :**

Jean-Michel Gauzère a signalé à l’ Adjoint aux travaux que la côte de Saubanère se désagrégeait. Après contrôle , effectivement elle se pèle sur environ 150 m . A voir si un bi-couche suffira à la régénérer .

De même que la route du Mourliou se dégrade petit à petit. Pour cette dernière, une simulation avait déjà été faite cet hiver : en enrobé à chaud pour la totalité en réfection, au cout d’aujourd’hui, il en couterait 40 000€.

Pour ce qui est de la cote de Lescoulier, les travaux seront réalisés courant juillet.

Monsieur Le Maire rappelle que la commission de travaux est tenue de faire un état des lieux au minimum 1 fois / an des routes et chemins communaux et intercommunaux.

**Divers :**

* Un grand merci aux personnes du comité qui ont fait les vitres des salles et merci aux personnes qui ont pu se libérer pour la plantation des jardinières après les fêtes, en particulier Evelyne et Kaki.

Même si tout le monde le sait, un grand merci à Didier pour sa disponibilité en toutes circonstances.

Nous n’avons pas eu de dégâts lors des fêtes, un grand merci aux festayres 2022.

* Il faudrait fermer le passage entre la salle communale et la clôture limitrophe de Jean-Pierre Hoffer afin d’éviter que les voitures se garent sur la piste des arènes et autour du city stade. Soit, nous mettons des plots amovibles comme ceux entre les deux salles, soit un mixte avec les jardinières disponibles soit ? Un appel à réflexion est lancé tout en sachant que le démontage doit en être facilité et le cout réduit .
* Les travaux de discage forestier vont débuter avec Bégaar. La parcelle du Culassier sera réalisée en test avec Vincent Ducasse.
* Par ailleurs , Mr DUCASSE Vincent souhaiterait louer un groupe électrogène de temps en temps. Monsieur le MAIRE prendra contact avec V. DUCASSE.
* L’aire de jeux est à terminer de repeindre dès que les conditions climatiques seront réunies.
* Le poteau de basket est à amener à l’école de Carcarès.
* Monsieur le MAIRE signale qu’il y a de nombreux arbustes manquants à replanter le long du terrain de jeux. Il ajoute qu’une jambe de soutien au niveau de la clôture en bois au tri sélectif va être nécessaire car l’ensemble a pris du jeu et bouge.
* Le panneau « dos d’âne » au niveau de l’église est à remplacer.
* Prévoir des chauffeurs de renfort pour l’élagage cet été (les jours d’absence de Nicolas).
* Des moisissures sont apparues dans le local chambre froide à cause d’une insuffisance de ventilation. La pose d’une VMC simple est à l’étude.
* Monsieur le MAIRE pose la question : chemin de halage, où en est-on ? P. MARTIN, Adjoint, prend la parole et donne le chiffrage proposé par les ETS BARNEIX de CARCARES.

Il donne le détail des fournitures et prestations :

* Devis société BARNEIX : 1632.00 € TTC.
* Devis société AUTREY matériaux : 2011.58 € TTC

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les travaux pour une réalisation dans les meilleurs délais désormais.

**10 – DIVERS**

* Mr le MAIRE a trouvé que la décoration de la voirie pendant les fêtes était un peu maigre. Il est vrai que nous n’avons plus de poteaux en vis-à-vis pour accrocher les guirlandes. Il présente un modèle de banderoles type « kakémono » proposé par la société DOUBLET sur lesquelles nous ferions inscrire un texte et une maquette que nous devons préparer. Le MAIRE invite donc les Conseillers à réaliser des maquettes avec un texte, un dessin de Tchoupayre et le blason de la commune.

Le devis pour 10 fixations et banderoles format 2000 mm x 600 mm serait d’environ 1200€ en attendant le travail sur la future maquette.

* Mme DE PONTE Magali, Conseillère Déléguée au SIETOM, a fait remonter au Syndicat que les trous du centre de tri sont trop petits car les fût de bière 5 litres ne passent pas. Ils vont être modifiés. Le container piles a enfin été remplacé. Pour les trophées du SIETOM, nous allons nous inscrire et présenter la vidéo pour le tri.

Pour les fêtes, nous avons trié et il est compliqué de tout mettre dans le container jaune individuellement (verres, bouteilles…). Ce serait bien d’avoir des grands containers jaunes identiques à ceux des ordures ménagères. Le dispositif MONOBAR mis en place devra peut-être évoluer.

Un court métrage de 8 minutes a été fait par des élèves de Chalosse et sera diffusé dans les salles de cinéma en avant-première pour sensibiliser la population.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.